



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité d'Hébertville tenue le 8 juillet 2024 à 19h00, à la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville d'Hébertville**

**PRÉSENTS :**

M. Marc Richard, maire  
Mme Caroline Gagnon, conseillère district #1  
Mme Myriam Gaudreault, conseillère district #2  
Mme Éliane Champigny, conseillère district #3  
M. Tony Côté, conseiller district #4  
M. Régis Lemay, conseiller district #6

**ABSENT :**

M. Dave Simard, conseiller district #5

**ÉGALEMENT PRÉSENT :**

Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19h00, le maire, Marc Richard, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue aux citoyens présents.

**2. ADMINISTRATION**

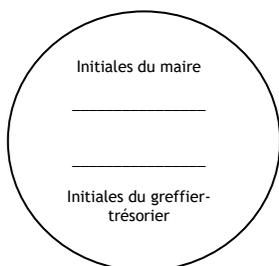
**2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8065-2024

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le Conseil municipal d'Hébertville adopte le projet d'ordre du jour suivant :

1. **Mot de bienvenue du Maire et constat du quorum**
2. **Administration**
  - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 2.2 Exemption de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2024
  - 2.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2024
  - 2.4 Retour et commentaires sur les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2024
3. **Résolutions**
  - 3.1 Dépôt de la 71<sup>e</sup> liste des nouveaux arrivants
  - 3.2 Modification du règlement 572-2024 abrogeant le règlement d'emprunt 558-2023
  - 3.3 Abrogation de la résolution 7701-2023 - Adoption de la Politique de remboursement des repas du personnel
  - 3.4 Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Approbation des directives de changements #15 et #16
  - 3.5 Projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Paiement du décompte progressif #6 et réception provisoire des travaux
  - 3.6 Projet de réfection des ponceaux des rangs Saint-André et Saint-Isidore - Demande de paiement pour la surveillance des travaux



- 3.7 Adjudication du contrat d'arpentage - Projet développement domiciliaire du 175<sup>e</sup>
- 3.8 Marquage de la chaussée - Coût supplémentaire
- 3.9 Participation à la demande de financement collective de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est au programme Municipalité amie des aînés (MADA)
- 3.10 Reconduction de divers programmes et incitatifs environnementaux
- 3.11 Travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T-1 RBQ #296 - Paiement du décompte progressif #2
- 4. Correspondance**
  - 4.1 Commission de toponymie du Québec - Attestation d'avis favorable pour le Mont Nicolas-Tolentin-Hébert
- 5. Urbanisme**
  - 5.1 Demande de consultation gratuite au service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) - 333 rue Turgeon
  - 5.2 Demande de consultation gratuite au service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) - 601 rue Labarre
- 6. Rapport des comités**
- 7. Affaires nouvelles**
  - 7.1 Développement résidentiel du 175<sup>e</sup> - Travaux municipaux - Attribution de contrat
  - 7.2 Entente de principe - Acquisition des lots 6 511 233 et 6 511 234 de Gravier Donckin Simard inc.
  - 7.3 Demande de commandites - Travail de milieu secteur Sud
  - 7.4 Demande de don - Mira
  - 7.5 Motion de félicitations et remerciement au Service des travaux publics - Fête nationale
- 8. Liste des comptes**
  - 8.1 Liste des comptes de la municipalité d'Hébertville
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de l'assemblée**
  
- 2.2 EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024**

**8066-2024**

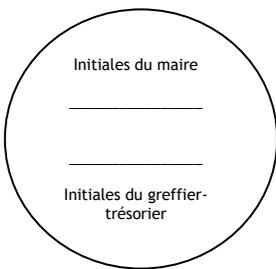
Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'exempter la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2024.

- 2.3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024**

**8067-2024**

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et de la séance extraordinaire du 17 juin 2024, dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés.

**2.4 RETOUR ET COMMENTAIRES SUR LES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2024 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2024**

Aucun commentaire soulevé.

**3. RÉOLUTIONS**

**8068-2024**

**3.1 DÉPÔT DE LA 71<sup>E</sup> LISTE DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Lyse Dakin et Michel Saucier, 646 rue Villeneuve  
Carol Maltais, 616 rue Vézina

D'accepter la 71<sup>e</sup> liste officielle des « Nouveaux arrivants » à Hébertville et de leur souhaiter la bienvenue.

**8069-2024**

**3.2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT 572-2024 ABROGEANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 558-2023**

Attendu qu'il est nécessaire d'amender le règlement 572-2024 abrogeant le règlement 558-2023 et décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 100 000 \$ en raison d'une erreur dans le montant approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et plutôt défini à 1 870 000 \$;

Attendu que la municipalité d'Hébertville a abrogé le règlement 558-2023 par le biais du règlement numéro 572-2024 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 870 000 \$ pour la construction et la réalisation de travaux pour un développement domiciliaire sur le lot 4 884 218;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Tony Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le titre du règlement numéro 572-2024 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 572-2024 abrogeant le règlement 558-2023 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 1 870 000 \$ pour la construction et la réalisation de travaux pour un développement domiciliaire sur le lot 4 884 218 »;

Que l'article 2 du règlement numéro 572-2024 est remplacé par le suivant : « Le Conseil de la municipalité d'Hébertville décrète par le présent règlement que le règlement 572-2024 ayant pour objet d'abroger le règlement 558-2023 et décrétant une dépense et un emprunt de 1 870 000 \$ pour la construction et la réalisation de travaux pour un développement domiciliaire sur le lot 4 884 218 est abrogé »;

Que l'article 3 du règlement numéro 572-2024 est remplacé par le suivant : « Le Conseil décrète l'annulation du pouvoir d'emprunt et de dépenses du règlement 558-2023 et statué à 1 870 000 \$ »;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**8070-2024**

**3.3 ABROGATION DE LA RÉOLUTION 7701-2023 - ADOPTION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES REPAS DU PERSONNEL**

Considérant que le Conseil a adopté le 10 juillet 2023 la résolution 7701-2023 adoptant la Politique de remboursement des repas du personnel de la municipalité d'Hébertville;

Considérant la révision annuelle des taux de remboursement;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'abroger la résolution 7701-2023.

D'accepter la nouvelle Politique de remboursement des repas du personnel municipal et d'autoriser la direction à assurer son application.

### 3.4 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENTS #15 ET #16

8071-2024

Considérant la résolution 7646-2023 pour l'adjudication du contrat de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore à l'entreprise Construction Rock Dufour;

Considérant que ces travaux sont admissibles dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement;

Considérant que les directives de changements #15 et #16 concernent diverses modifications de nature technique et détaillées comme suit :

#	Description	Montant avant taxes
MT-15	Démarrage réfection ponceau chaînage 8+020	0 \$
MT-16	Démarrage réfection ponceau chaînage 9+544	82 856,34 \$

Considérant que les directives de changements ont été émises et approuvées par le représentant de la Municipalité et par la firme Magéco LMG responsable de la surveillance du chantier;

Il est proposé par Mme Éliane Champigny, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité d'Hébertville autorise et ratifie les directives de changements #15 et #16 soumises par Construction Rock Dufour;

Ces directives seront défrayées à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt #557-2022.

### 3.5 PROJET DE RÉFECTION DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET SAINT-ISIDORE - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 ET RÉCEPTION PROVISOIRE DES TRAVAUX

8072-2024

Considérant le contrat de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore et adjugé le 5 juin 2023 par la résolution 7646-2023;

Considérant la recommandation pour le paiement du décompte #6 émise par M. Simon-Pier Turcotte, ingénieur chez Magéco LMG et responsable de la surveillance de chantier;

Considérant la demande de libération provisoire de la retenue de 5 % présentée par construction Rock Dufour suite à la réception provisoire des travaux représentant un coût de 189 935,91 \$ taxes incluses;

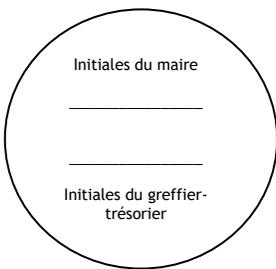
Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #6 au montant de 390 839,68 \$ taxes incluses à Construction Rock Dufour incluant une retenue contractuelle de 10 %.

De libérer la retenue de 5 % suite à la réception provisoire des travaux représentant un coût de 189 935,91 \$ taxes incluses.

Le montant total du décompte progressif #6 et la libération provisoire de 5 % totalisent un montant de 580 775,59 \$ et sera défrayé à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt 557-2022.

### 3.6 PROJET DE RÉFECTION DES PONCEAUX DES RANGS SAINT-ANDRÉ ET



### **SAINT-ISIDORE - DEMANDE DE PAIEMENT POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**8073-2024**

Considérant les travaux de réfection de deux (2) ponceaux sur les rangs Saint-André et Saint-Isidore;

Considérant que ces ponceaux sont assujettis à des autorisations environnementales et nécessitent une surveillance par une firme spécialisée en la matière afin de respecter le cadre normatif imposé;

Considérant les interventions réalisées à ce jour sur le chantier pour la production de la cartographie des relevés, des rapports journaliers, de la compilation, de traitement et l'analyse des données par la firme Environnement CA;

Considérant que les travaux de surveillance sont admissibles à la subvention du ministère des Transports du Québec (MTQ) dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement pour la réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser les paiements suivants à la firme Environnement CA pour un montant de 8 968,08 \$ taxes incluses et comprenant les factures :

- Facture 2301 : 517,40 \$
- Facture 2406 : 5 070,41 \$
- Facture 2427 : 3 380,27 \$

D'affecter les dépenses à même l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) Volet - Redressement et par le fonds du règlement d'emprunt 557-2022.

### **3.7 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ARPEMENTAGE - PROJET DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE DU 175E**

**8074-2024**

Considérant que la Municipalité désire réaliser le projet de développement domiciliaire du 175<sup>e</sup>;

Considérant que des travaux d'arpentage pour la réalisation d'une opération cadastrale permettant la création d'un terrain domiciliaire sur le lot 6 511 234 du cadastre du Québec situé dans le secteur des rues Hudon et Turgeon, sont requis;

Considérant l'offre de services déposée par la firme Girard Tremblay Gilbert Arpenteurs-géomètres au montant de 17 384,22 \$ taxes incluses;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder à la firme Girard Tremblay Gilbert Arpenteurs-géomètres, le mandat d'arpentage des lots 6 511 233 et 6 511 234 et pour le projet de développement domiciliaire du 175<sup>e</sup> comprenant le projet de lotissement et l'opération cadastrale pour un montant de 17 384,22 \$ taxes incluses.

D'affecter cette dépense au règlement d'emprunt 573-2024.

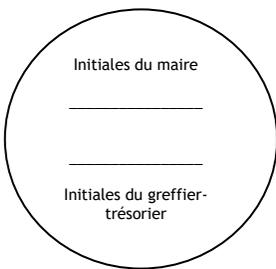
### **3.8 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE - COÛT SUPPLÉMENTAIRE**

**8075-2024**

Considérant l'octroi du contrat de marquage de la chaussée de 42 987 mètres à l'entreprise Durand Marquage et associés inc. pour un montant de 19 531,49 \$ taxes incluses;

Considérant que la Municipalité a dû réaliser du marquage longitudinal additionnel dans plusieurs sections des rangs afin d'améliorer la sécurité des usagers représentant une hausse de 30 347 mètres;

Considérant qu'une partie de ces travaux de marquage sont situés dans les rangs Saint-André et Saint-Isidore et sont admissibles au programme (PAVL) Volet - Redressement obtenue pour la réfection de ces rangs;



Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser le paiement total de 33 726,31 \$ taxes incluses à la compagnie Durand Marquage et associés inc. représentant ainsi un montant supplémentaire de 14 194,82 \$ par rapport à la soumission initiale.

D'affecter une partie de ce montant au projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore.

### **3.9 PARTICIPATION À LA DEMANDE DE FINANCEMENT COLLECTIVE DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST AU PROGRAMME MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

**8076-2024**

Considérant que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est déposera au début du mois de juillet une demande d'aide financière au programme Municipalité amie des aînés (MADA), plus précisément au volet 1 pour le « Soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés »;

Considérant que cette demande permettra aux municipalités admissibles, qui manifestent leur désir de participer à cette démarche, d'obtenir du support pour élaborer ou mettre à jour leur politique MADA locale tout en contribuant à l'élaboration d'une toute première politique MADA collective pour le territoire de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant que les municipalités participantes n'auront pas à financer directement cette démarche, puisqu'elle sera financée en totalité par le programme MADA et par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et que les actions locales et territoriales qu'implique ce projet seront réalisées sous la coordination de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

Considérant que la municipalité d'Hébertville est admissible à participer à cette demande collective puisque son plan d'action MADA est actuellement échu ou viendra à échéance dans les 12 prochains mois;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que le conseil municipal d'Hébertville autorise la demande collective au programme MADA que dépose la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et formalise ainsi sa participation à la présente demande collective visant à doter sa communauté d'une politique MADA locale et la MRC d'une politique MADA territoriale.

Que la municipalité d'Hébertville accepte que les travaux relatifs à cette démarche soient réalisés sous la coordination de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Que le conseil municipal d'Hébertville désigne Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier comme représentant de la Municipalité pour le suivi de la demande d'aide financière, de la signature de la convention d'aide financière et de la reddition de comptes.

Que le conseil municipal d'Hébertville désigne Mme Myriam Gaudreault, conseillère, comme la personne élue responsable du dossier « Aînés » au sein de notre municipalité et participera aux démarches pour doter la Municipalité d'une politique MADA renouvelée.

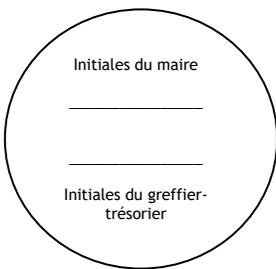
### **3.10 RECONDUCTION DE DIVERS PROGRAMMES ET INCITATIFS ENVIRONNEMENTAUX**

**8077-2024**

Considérant qu'il est important d'encourager la population à faire des économies d'eau potable;

Considérant que l'économie d'eau potable générée par la récupération de l'eau de pluie est importante;

Considérant que la Municipalité a la volonté d'adopter des programmes incitatifs afin d'inciter les citoyens à de meilleures habitudes de consommation;



Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De reconduire le programme de baril de récupération de l'eau de pluie selon les modalités décrites dans la résolution 2605-2011 en définissant maintenant l'aide maximale à 100 \$.

De reconduire également le programme de couches lavables en participant financièrement pour un montant de 150 \$ maximum par enfant incluant le montant de la Régie des matières résiduelles (RMR).

8078-2024

**3.11 TRAVAUX DE RECONVERSION ÉLECTRIQUE DE LA REMONTÉE MÉCANIQUE T-1 RBQ #296 - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #2**

Considérant l'octroi du contrat à MEL Solutions Électrotechniques pour les travaux de reconversion électrique de la remontée mécanique T-1 RBQ #296 du Mont Lac-Vert;

Considérant la recommandation de paiement émis par la firme Géniova consultants confirmant que les montants mentionnés sont conformes aux termes du contrat et à l'état des travaux;

Considérant l'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter les travaux effectués et d'autoriser le paiement du décompte progressif #2 tel que recommandé par la firme Géniova consultants à MEL Solutions Électrotechniques en référence à la facture PSINV111601 au montant de 200 461,21 \$ taxes incluses incluant une retenue contractuelle de 10 %.

Ces travaux seront défrayés à même l'aide financière reçue dans le cadre du Programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) du ministère du Tourisme et par le fonds du règlement 543-2022.

**4. CORRESPONDANCE**

**4.1 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - ATTESTATION D'AVIS FAVORABLE POUR LE MONT NICOLAS-TOLENTIN-HÉBERT**

Lors de sa réunion tenue le 6 juin 2024, la Commission de toponymie a officialisé le nom Mont Nicolas-Tolentin-Hébert pour désigner un mont situé sur le territoire de la municipalité d'Hébertville.

**5. URBANISME**

**5.1 DEMANDE DE CONSULTATION GRATUITE AU SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) - 333 RUE TURGEON**

8079-2024

Considérant que la Municipalité a signé une entente pour trois (3) ans avec le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) afin d'offrir une consultation gratuite avec un professionnel pour améliorer et conserver le cachet des bâtiments sur le territoire d'Hébertville;

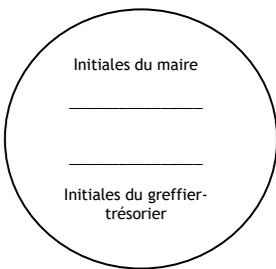
Considérant que le propriétaire du 333 rue Turgeon fait partie du patrimoine bâti et que le propriétaire veut redonner l'aspect d'origine au bâtiment;

Considérant que la propriété est située au cœur de la Municipalité et est soumise au règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) du territoire d'Hébertville;

Considérant que la demande de réfection est conforme aux exigences;

Il est proposé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, appuyé par M. Régis Lemay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la consultation gratuite au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour la propriété du 333 rue Turgeon.



## **5.2 DEMANDE DE CONSULTATION GRATUITE AU SERVICE D'AIDE-CONSEIL EN RÉNOVATION PATRIMONIALE (SARP) - 601 RUE LABARRE**

Considérant que la Municipalité a signé une entente pour trois (3) ans avec le Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) afin d'offrir une consultation gratuite avec un professionnel pour améliorer et conserver le cachet des bâtiments sur le territoire d'Hébertville;

Considérant que le propriétaire du 601 rue Labarre fait partie du patrimoine bâti et que le propriétaire veut redonner l'aspect d'origine au bâtiment

Considérant que la propriété est située au cœur de la Municipalité et est soumise au règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA) du territoire d'Hébertville;

Considérant que la demande de réfection est conforme aux exigences;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser la consultation gratuite au Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) pour la propriété du 601 rue Labarre.

## **6. RAPPORT DES COMITÉS**

### **LA CONSEILLÈRE MME CAROLINE GAGNON**

La conseillère Mme Caroline Gagnon informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 3 juin;
- Séance extraordinaire du 17 juin;
- Réunions plénières;
- Lancement des festivités du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Participation à la journée historique culturelle du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Réunion de la Commission des loisirs.

### **LA CONSEILLÈRE MME MYRIAM GAUDREULT**

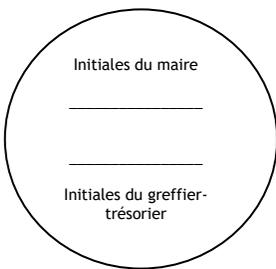
La conseillère Mme Myriam Gaudreault informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 3 juin;
- Séance extraordinaire du 17 juin;
- Réunions plénières;
- Réunion du Conseil d'administration du Havre Curé-Hébert;
- Séance d'informations avec Ausime énergie;
- Réunion du Conseil de l'Académie des porteurs de musique;
- Réunion du Conseil d'administration des appartements Delphine, la pionnière;
- Lancement des festivités du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Réunion du Conseil d'administration de l'Office de l'habitation secteur Sud Lac-Saint-Jean-Est;
- Participation à la journée historique culturelle du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Participation à l'évènement de la Fête nationale;
- Comité finances et budget;
- Réunion de la Commission des loisirs.

### **LA CONSEILLÈRE MME ÉLIANE CHAMPIGNY**

La conseillère Mme Éliane Champigny informe qu'elle a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 3 juin;



- Séance extraordinaire du 17 juin;
- Réunions plénières;
- Comité finances et budget;
- Participation à l'évènement de la Fête nationale;
- Séance d'informations avec Ausime énergie;
- Lancement des festivités du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Participation à la journée historique culturelle du 175<sup>e</sup> d'Hébertville.

#### **LE CONSEILLER M. TONY CÔTÉ**

Le conseiller M. Tony Côté informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 3 juin;
- Séance extraordinaire du 17 juin;
- Réunions plénières;
- Réunions avec le Comité du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Séance d'informations avec Ausime énergie;
- Lancement des festivités du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Formation pour le Conseil consultatif d'urbanisme;
- Réunion de la Corporation du parc régional du Lac Kénogami;
- Participation à la journée historique culturelle du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Participation à l'évènement de la Fête nationale.

#### **LE CONSEILLER M. DAVE SIMARD**

Le conseiller M. Dave Simard est absent.

#### **LE CONSEILLER M. RÉGIS LEMAY**

Le conseiller M. Régis Lemay informe qu'il a assisté aux rencontres suivantes :

- Séance ordinaire du 3 juin;
- Séance extraordinaire du 17 juin;
- Réunions plénières;
- Participation à l'évènement de la Fête nationale.

#### **LE MAIRE M. MARC RICHARD**

Le maire M. Marc Richard informe qu'il a participé à plusieurs rencontres, notamment dans les dossiers suivants :

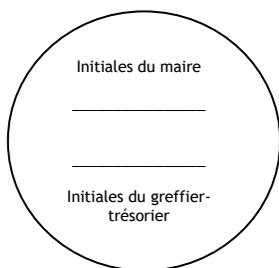
- Séance ordinaire du 3 juin;
- Séance extraordinaire du 17 juin;
- Réunions plénières;
- Réunions du Conseil d'administration de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;
- Réunion du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud;
- Séance d'informations avec Ausime énergie;
- Lancement des festivités du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Entrevue téléphonique avec Radio-Canada pour le 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Participation à la journée historique culturelle du 175<sup>e</sup> d'Hébertville;
- Participation à l'évènement de la Fête nationale;
- Réunions au bureau du maire;
- Suivis avec la direction générale.

### **7. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **7.1 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU 175<sup>E</sup> - TRAVAUX MUNICIPAUX - ATTRIBUTION DE CONTRAT**

8080-2024

Considérant que la municipalité d'Hébertville a procédé à un appel d'offres



public pour obtenir des soumissions en lien avec la réalisation de travaux municipaux dans le cadre du développement résidentiel du 175<sup>e</sup>;

Considérant les sept (7) soumissions déposées et pour lesquelles M. Jean-Sébastien Tremblay, de la firme Mageco LMG Experts-Conseils en ingénierie a procédé à l'analyse des soumissions reçues par la Municipalité, qu'il a établi que la plus basse soumission est conforme aux exigences du devis, et qu'il recommande l'octroi du contrat pour la réalisation desdits travaux au plus bas soumissionnaire conforme;

Il est proposé par M. Tony Côté, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'attribuer le contrat relatif à la réalisation de travaux municipaux dans le cadre du développement résidentiel du 175<sup>e</sup>, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à 9197-2331 Québec inc. - Excavation Boulanger inc. au montant de 1 763 892,64 \$ taxes incluses.

Que la réalisation des travaux est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;

De déclarer que la présente résolution, les documents de l'appel d'offres, la soumission et le résumé d'analyse d'admissibilité et de conformité de soumissions de Mageco LMG Experts-Conseils en ingénierie font foi de contrat entre les parties;

D'autoriser M. Sylvain Lemay, directeur général et greffier-trésorier, à signer, pour et au nom de la municipalité d'Hébertville, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Ces travaux seront défrayés à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 573-2024.

## **7.2 ENTENTE DE PRINCIPE - ACQUISITION DES LOTS 6 511 233 ET 6 511 234 DE GRAVIERS DONCKIN SIMARD INC.**

**8081-2024**

Considérant le projet de construction et de réalisation de travaux pour un développement domiciliaire sur les lots 6 511 233 et 6 511 234;

Considérant que des négociations ont eu lieu entre les parties pour que la Municipalité se porte acquéreur desdits lots;

Considérant le rapport d'évaluation confirmant la valeur marchande des lots;

Considérant la nécessité d'abroger la résolution 7000-2021 relativement à l'échange de terrain suite à une demande de Graviers Donckin Simard inc.;

Considérant la parcelle d'une superficie de 304,7 mètres carrés et où une servitude est établie et à régulariser en faveur de la Municipalité pour une conduite d'égout;

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

De procéder à l'achat du terrain de 39 950 mètres carrés propriété de Graviers Donckin Simard inc. pour un montant de 150 000 \$ plus taxes;

De mandater un notaire pour rédiger un acte de vente définitif des lots 6 511 233 et 6 511 234 propriétés de Graviers Donckin Simard inc.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer les documents à cet effet.

Cette acquisition sera défrayée à même les sommes disponibles au règlement d'emprunt numéro 573-2024.

## **7.3 DEMANDE DE COMMANDITES - TRAVAIL DE MILIEU SECTEUR SUD**

**8082-2024**

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



D'accorder un montant de 100 \$ en argent des Aulnaies au Travail de milieu secteur Sud pour leur projet de paniers-cadeaux.

#### **7.4 DEMANDE DE DON - MIRA**

**8083-2024**

Il est proposé par Mme Myriam Gaudreault, conseillère, appuyé par Mme Caroline Gagnon, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accorder un montant de 50 \$ à Mira pour aider à la réalisation de leurs projets.

#### **7.5 MOTION DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENT AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - FÊTE NATIONALE**

Une motion de félicitations et remerciement est donnée au Service des travaux publics pour leur aide lors de la Fête nationale.

### **8. LISTE DES COMPTES**

#### **8.1 LISTE DES COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ D'HÉBERTVILLE**

**8084-2024**

Il est proposé par M. Régis Lemay, conseiller, appuyé par Mme Éliane Champigny, conseillère, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser des déboursés du fonds général de la municipalité d'Hébertville pour une somme totalisant 595 416,02 \$.

### **9. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les sujets abordés lors de la période de questions ont été ceux-ci :

- Demande concernant la compétition de vélo du Club cyclone qui aura lieu en août 2024;
- Précisions concernant l'achat d'un robinet à la caserne;
- Précisions sur la modification du règlement 572-2024 abrogeant le règlement d'emprunt 558-2023;
- Précisions sur le projet de réfection des rangs Saint-André et Saint-Isidore : Approbation des directives de changements #15 et #16;
- Précisions sur le contrat d'arpentage du projet développement domiciliaire du 175<sup>e</sup>;
- Précisions sur l'entente de principe pour l'acquisition des lots 6 511 233 et 6 511 234 de Gravier Donckin Simard inc.;
- Précisions sur le taux de taxation municipale;
- Précisions concernant les formulaires de demande de permis.

Les citoyens présents ont eu les réponses à leurs questions.

S'il y a lieu, des suivis seront ultérieurement donnés.

### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

M. Régis Lemay, conseiller propose de lever l'assemblée, à 19h46.

---

MARC RICHARD  
MAIRE

---

SYLVAIN LEMAY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER